

LES CHIFFRES CLÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

2022

unapl

UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

1,7
MILLION

de professionnels
libéraux

2,8
MILLIONS

d'actifs
en France

1 163 977

SALARIÉS employés
dans les entreprises libérales.

28,6 %
DU TISSU PRODUCTIF
FRANÇAIS

sont des entreprises
d'activité libérale.

84,5 %

C'est la part
des activités de la
famille technique
et cadre de vie,
dans l'ensemble
des créations
d'entreprises
libérales.

11 %

DE LA VALEUR
AJOUTÉE
NATIONALE

Les professions
libérales représentent

PRÈS D'1
ENTREPRISE
SUR 3.

5 MILLIONS

de Français sont conseillés, soignés,
défendus par les professions libérales
chaque jour.

4,2 SALARIÉS

par entreprise
libérale

98,5 %

SONT DES TPE

(moins de
10 salariés)



QU'EST-CE QU'UNE PROFESSION LIBÉRALE ?

« Les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. »

Source : article 29-1 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

QU'EST-CE QUE L'UNAPL ?

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est à la fois une confédération intersyndicale interprofessionnelle et une organisation patronale représentative créée en 1977. **Elle fédère 68 organisations syndicales** représentatives des trois familles des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et des techniques.

Elle est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

Les missions de l'UNAPL sont triples :

- défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales,
- promouvoir l'exercice professionnel libéral,
- représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.



L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité – **U2P** – première organisation patronale représentative au niveau national.

SOMMAIRE

Les professions libérales en chiffres.....	6
L'organisation de l'UNAPL.....	22
Le bureau de l'UNAPL.....	22
Zoom sur les professions par région.....	32
Les syndicats membres de l'UNAPL	40
L'UNAPL présente dans les instances sociales et économiques.....	44
Les organismes et organisations créés à l'initiative de l'UNAPL.....	48
Les organismes paritaires	52
Les organismes dans lesquels l'UNAPL participe	54



ÉDITO

Michel PICON,
Président de l'UNAPL

Quoi de mieux que des chiffres pour se rendre compte de la valeur précieuse des professions libérales pour notre pays et notre économie ? La famille des professionnels libéraux, riche de la diversité des professions dans les secteurs de la santé, du droit et des techniques et du cadre de vie, représente 11% de la valeur ajoutée nationale et près d'un tiers des entreprises en France, majoritairement des Très petites entreprises (TPE). Les entreprises libérales contribuent au rayonnement des territoires et font partie du quotidien des 5 millions de Français conseillés, soignés et défendus chaque jour.

Les TPE libérales sont de plus en plus nombreuses, puisqu'on en dénombre aujourd'hui un peu plus d'1,7 million, contre 1,4 million il y a quatre ans. Avec des emplois qualifiés et non délocalisables, elles sont essentielles à notre économie. L'UNAPL a élaboré ce document des chiffres clés 2022 afin de mesurer le poids lourd des professions libérales dans l'économie nationale, de mieux connaître leurs caractéristiques. Ce document permet également de mieux observer les mutations de notre secteur d'activité. Bonne lecture.

1,7 MILLION

d'entreprises libérales



PLUS DU QUART DES ENTREPRISES FRANÇAISES

Le nombre d'entreprises libérales en France est estimé à **1 714 788**.

Elles se répartissent entre la Santé, le Droit et le secteur Technique et Cadre de vie.

98,5 % des entreprises libérales sont des TPE (moins de 10 salariés).

PRÈS D'UN MILLION D'EMPLOIS SALARIÉS

276 858 entreprises libérales emploient près de **1 163 977** salariés, soit **4,2** salariés par entreprise employeuse.



Les professions libérales représentent un important vivier d'emplois de proximité dans des entreprises de taille humaine, intégrées dans le tissu économique local.

2,8 MILLIONS

d'actifs en France

DES EMPLOIS QUALIFIÉS NON DÉLOCALISABLES MAJORITAIREMENT FÉMINISÉS, EN CROISSANCE MALGRÉ LA CRISE



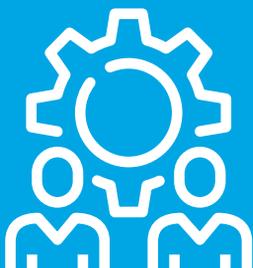
Les professionnels libéraux comptent en leur sein **50,3 % de femmes**.

67,4 % des emplois salariés sont occupés par des femmes.

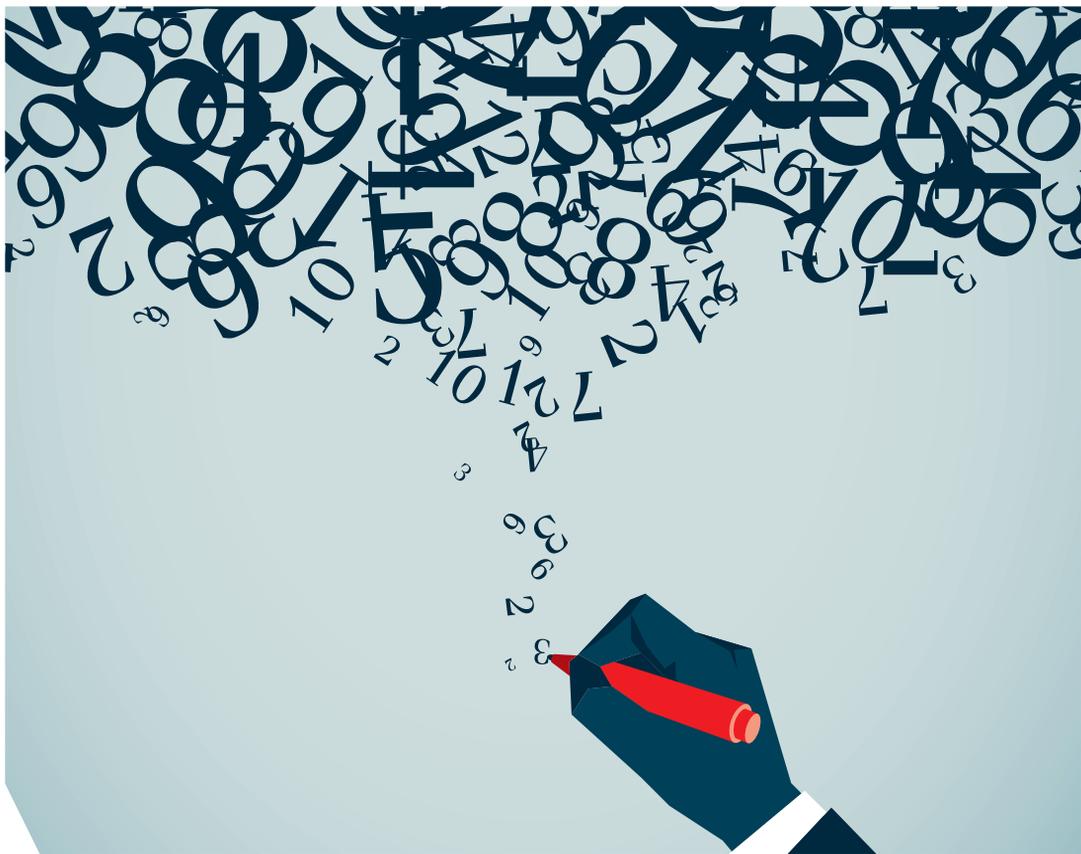
Acteurs privilégiés de proximité, les professionnels libéraux interviennent au quotidien sur tout le territoire.

Les professionnels libéraux conseillent, défendent ou soignent 5 millions de Français par jour.

114 973 EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN ET 68 559 € DE VALEUR AJOUTÉE PAR ENTREPRISE INDIVIDUELLE



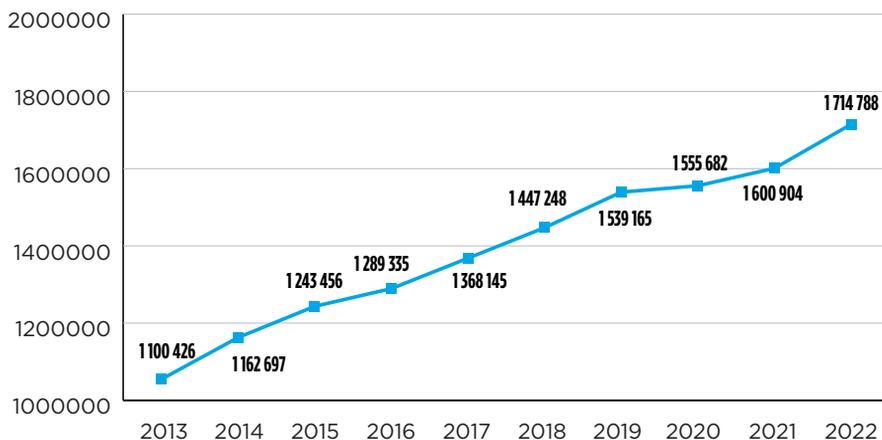
Les professions libérales
représentent
un enjeu économique
et social majeur.



LES PROFESSIONS LIBÉRALES EN CHIFFRES

1 714 788

c'est le nombre estimé d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2022



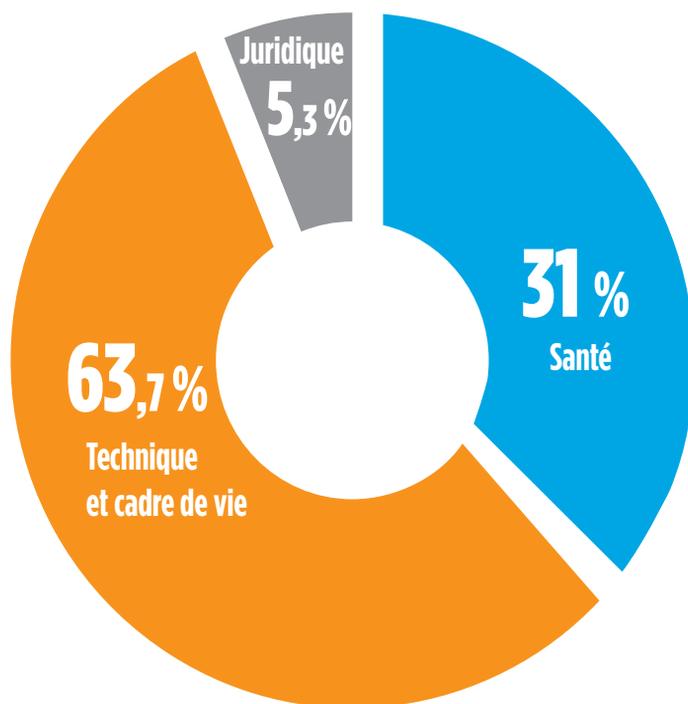
Nombre d'entreprises libérales*

**y compris les micro-entrepreneurs*

*Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2019.
Insee fichiers Sirene du 1^{er} mai 2022. Estimation Cabinet Rapelli.*

63,7 %

C'est la part des entreprises libérales relevant de la famille technique et cadre de vie au sein du secteur libéral.

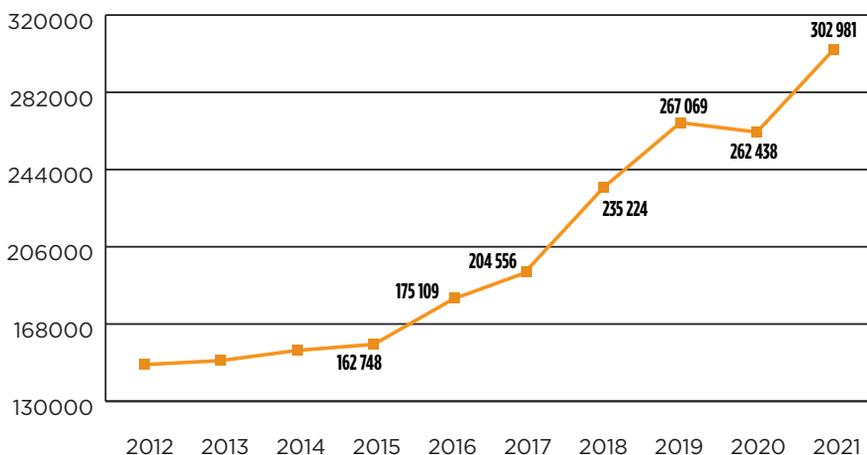


Répartition des entreprises libérales par famille, France entière

*Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2019.
Insee fichiers Sirene du 1^{er} mai 2022. Estimations Cabinet Rapelli.*

302 981

C'est le nombre de création d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2021.



Le régime des micro-entrepreneurs (2009) a libéré la création d'activités indépendantes dans le secteur libéral, notamment dans le domaine du service aux entreprises et de l'expertise.

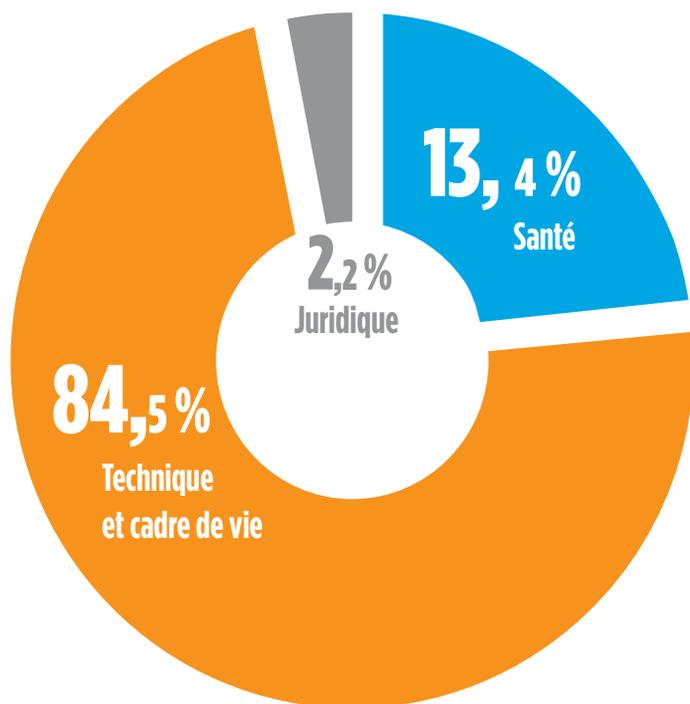
Nombre de création d'entreprises libérales*

**y compris les micro-entreprises*

Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2019.
Calculs Cabinet Rapelli.

84,5 %

C'est la part des activités de la famille technique et cadre de vie, dans l'ensemble des créations d'entreprises libérales.



Création d'entreprises libérales par famille

Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, 2008-2022. Calculs Cabinet Rapelli.

5 %

C'est la part du chiffre d'affaires des activités libérales dans le secteur marchand en 2020.

	Technique et cadre de vie	Droit	Santé	Ensemble
CA HT	99 092	176 431	115 532	114 963
Marge Commerciale	97 815	175 677	111 254	111 393
VA	57 734	88 808	70 109	68 559
Impôts et taxes	4 693	10 717	6 065	5 999
Salaires et cotisations sociales	14 075	35 583	5 357	8 241
EBE	38 966	42 509	58 687	54 319
Bénéfices	39 124	74 823	59 971	56 673

Indicateurs économiques moyens des entreprises individuelles

Champ : toute taille d'entreprise, données au 01/01
Source : Conférence des ARAPL, Statistiques nationale, 2019 UNASA, Données statistiques sur la profession libérale en France, 2019
Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020



	Technique et cadre de vie	Droit	Santé	Ensemble
CA HT	444 505 ***	NS	1 413 957 ***	539 191 ***
Marge Commerciale	11 630 ***	6 166 *	161 735 ***	23 218 ***
VA	220 196 ***	951 706 **	684 604 ***	268 538 ***
Impôts et taxes	6 961 ***	34 456 ***	31 712 ***	9 346 ***
Salaires et cotisations sociales	171 036 ***	781 783 ***	479 389 ***	205 220 ***
EBE	43 834 ***	136 134 ***	175 324 ***	55 605 ***
Bénéfices	52 965***	NS	102 800 ***	57 416 ***

Indicateurs économiques moyens des sociétés

Champ : entreprises adhérentes à l'OMPL, données au 01/01
 Source : Bureau Van Dijk, Base Diane 2019, estimations. Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020
 Marge d'erreur de 2 % - Niveau de confiance : *** 97,5 %, ** 95 %, * 90 %, NS données non significatives

1 163 997

C'est le nombre de salariés
des entreprises libérales en 2019.

	Effectifs
Droit	115 309
Santé	335 311
Technique	713 377
Ensemble	1 163 997

Salariés des entreprises libérales en 2019 (p)*

*p : prévisions

Source : Insee, DADS 1/12^e 2008-2019, estimation.
Traitement IEPL, du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation" 2020



	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 et +
Technique et cadre de vie	63,5 %	26,4 %	5,3 %	4,9 %
Droit	45,5 %	24 %	17,6 %	12,9 %
Santé	70,4 %	16,6 %	9,1 %	3,9 %
Ensemble	63,6 %	23,4 %	7,6 %	5,4 %

Les salariés des entreprises libérales en 2019

Source : INSEE, DADS 1/12^e 2017

Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020

26,3 %

c'est la part des salariés cadres
des entreprises libérales.

	Cadres	Professions intermédiaires*	Employés	Ouvriers
Droit	25,5 %	26,3 %	44,3 %	4,0 %
Santé	14,1 %	35,2 %	45,1 %	5,5 %
Technique	31,9 %	28,2 %	36,8 %	3,0 %
Ensemble	26,3 %	30,0 %	39,9 %	3,8 %

* L'appellation "professions intermédiaires" est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

Répartition des salariés des entreprises libérales

Source : Insee, DADS 1/12^e 2008-2019.
"Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", 2020



	Femmes	Hommes	Ensemble
Notaires	41,9	58,1	100
Officiers ministériels	36,1	63,9	100
Médecins	40,5	59,5	100
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	53,0	47,0	100
Pharmaciens	54,2	45,8	100
Auxiliaires médicaux	71,7	28,3	100
Vétérinaires	42,3	57,7	100
Agents généraux d'assurance	18,9	81,1	100
Experts-comptables	25,3	74,7	100
Avocats	57,2	42,8	100
Autres professionnels libéraux PL	34,3	65,7	100
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	49,8	50,2	100
Toutes professions	50,3	49,7	100

Répartition hommes/femmes professionnels libéraux (%)

Sources : Recueil statistiques, CNAVPL, 2020. Rapport d'activité CNBF, 2020

33,96 ans

C'est l'âge moyen au 30 juin 2020 d'un professionnel libéral, lors de son installation.

	Âge moyen à l'immatriculation
Notaires	37,5
Officiers ministériels	35,4
Médecins	35,8
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	29,0
Pharmaciens	35,9
Auxiliaires médicaux	31,8
Vétérinaires	32,4
Agents généraux d'assurance	39,4
Experts-comptables	41,9
Avocats	30,4
Autres professionnels libéraux PL	32,1
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	36,1
Toutes professions	34,0

Les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes s'installent le plus tôt (29 ans), avec les avocats (30,4 ans) et les auxiliaires médicaux (31,8 ans). Les experts-comptables et les agents généraux d'assurance sont les plus âgés, lorsqu'ils créent leur activité (41,9 et 39,4 ans).

Sources : Recueil statistique de l'assurance vieillesse des professions libérales, CNAVPL, 2020. Rapport d'activité 2020, CNBF.



	Parts des femmes parmi les dirigeants (non salariées)	Effectifs
Santé	64 %	362 900
Droit	55 %	44 800
Technique	41 %	268 800

Le secteur de la santé est le plus féminisé (64 %), puis le droit (55 %) et enfin le secteur technique (41 %). Des différences importantes existent entre professions d'une même famille.

Féminisation des professions libérales en 2020

Source : Urssaf - 2020, Champs : indépendants du régime non salarié dont micro-entrepreneurs - Traitement ISM.
Données DREES et SSI pour les professions libérales de santé.
Extrait de "Les entreprises de proximité au féminin, artisanat, commerce, professions libérales", ISM, mars 2022.



	Aucun moyen financier	Moins de 4 000 €	De 4 000 € à 16 000 €	Plus de 16 000 €
Professions libérales du droit				
Femmes	36 %	32 %	7 %	26 %
Hommes	29 %	21 %	15 %	35 %
Professions libérales de santé				
Femmes	30 %	30 %	21 %	20 %
Hommes	31 %	24 %	13 %	32 %
Professions libérales techniques et du cadre de vie				
Femmes	9 %	35 %	31 %	26 %
Hommes	14 %	35 %	33 %	15 %

Moyens financiers mis en œuvre lors de la création d'entreprise

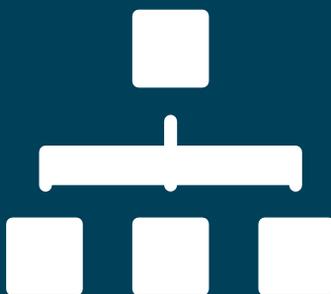
Source : Enquête SINE, entrepreneurs classiques, cohorte 2018, 1^{ère} vague, France entière, traitement ISM.
Extrait de "Les entreprises de proximité au féminin, artisanat, commerce, professions libérales", ISM, mars 2022



	Cadres	Professions inter-médiaires	Employés	Ouvriers
Technique et cadre de vie				
Femmes	23,2 %	25,3 %	49,8 %	1,7 %
Hommes	42,5 %	31,8 %	21,14 %	4,7 %
Droit				
Femmes	22,3 %	27,7 %	46,7 %	3,2 %
Hommes	38,9 %	20 %	33,8 %	7,2 %
Santé				
Femmes	12,1 %	34,8 %	48,1 %	5,1 %
Hommes	32,1 %	38,8 %	19,8 %	9,3 %
Ensemble				
Femmes	19 %	29,1 %	48,8 %	3,1 %
Hommes	41,4 %	31,7 %	21,7 %	5,2 %

Catégories socio professionnelles et genre des salariés des entreprises libérales

Source : Insee DADS 1/12^e 2017. Extrait du "Baromètre IEPL/OMPL, Entreprise, emploi, formation", IEPL, OMPL, 2020



L'ORGANISATION DE L'UNAPL

L'UNAPL est présente sur tout le territoire de France métropolitaine et d'Outre-mer via ses unions départementales et régionales.

Dans de nombreuses régions l'UNAPL a créé des Maisons des professions libérales destinées à accueillir les professionnels libéraux et à leur procurer des services, notamment en matière d'installation et de formation professionnelle continue.

BUREAU NATIONAL DE L'UNAPL



Michel PICON
(AGEA)
Agent général d'Assurances

PRÉSIDENT

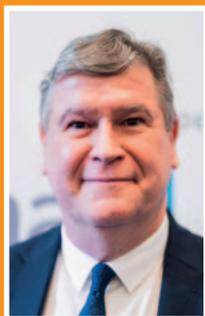


Droit
Denis RAYNAL
(ACE)



Techniques et Cadre de vie
Christophe SANS
(ECF)

VICE-PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS



Santé
François BLANCHECOTTE



Régions
Marie-Ange BOULESTEIX
(UNAPL Occitanie)

SECRETAIRES GÉNÉRAUX



Marie-Françoise MANIÈRE
(UNSFA)
Secrétaire générale



Philippe VERMESCH
(SML)
Secrétaire général adjoint

TRÉSORIERS



Mylène PEREZ
(ECF)
Trésorière



Jacques NINEY
(CSMF)
Trésorier adjoint

MEMBRES DU BUREAU



Michel BERGOUX
(CDF)



Delphine BERNINI
(UNHJ)



Philippe BESSET
(FSPF)



Corinne BOURSEAUD
(FNI)



Franck DEVULDER
(CSMF)



Laurent HALBERT
(FFEA)



Olivier RIMBAULT
(SNMSF)



**Caroline
SUBRA ITSUTSUJI**
(SFT)



**Marie
TABAUD DEBOTH**
(FNO)



**Simon
WARYNSKI**
(FNUJA)

MEMBRES DU BUREAU

REPRÉSENTANTS EN RÉGION



Bénédicte BURY
(UNAPL
ÎLE-DE-FRANCE)



Éric GIRARDEAU
(UNAPL
PAYS DE LA LOIRE)

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



Affaires sociales
Éric FÉVRIER
(SNVEL)



Affaires économiques et fiscales
Audrey CHEMOULI
(ACE)



Retraite et Prévoyance
Laurent BOULANGEAT
(AGÉA)



Affaires Européennes
Roy SPITZ
(CNA)

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



Parité égalité
Aminata NIAKATÉ
(FNUJA)



Formation
Céline CHEBAL-RAIZER
(FFMKR)



Numérique
Serge GARRIGOU
(UNGE)



Outre-mer
Abdoullah LALA
(UNAPL Réunion)



Sécurité-citoyenneté-défense
Jean-Yves CANNESSON
(UNAPL Somme)

HORS COMEX

CONSEILLERS SPÉCIAUX



Alain BERGEAU
(FFMKR)



Marc BORNERAND
(UD)



Joseph ZORNIOTTI
(ECF)
Conseiller spécial du Comité exécutif

Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA), Fédération française de l'expertise automobile (FFEA), Les Chirurgiens-dentistes de France (CDF), Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Experts-comptables de France (ECF), Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), Fédération nationale des infirmiers (FNI), Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Syndicat des biologistes (SDB), Syndicat des médecins libéraux (SML), Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), Union nationale des géomètres experts (UNGE), Union nationale des huissiers de justice (UNHJ), Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSA), Union nationale des techniciens et économistes de la construction (UNTEC), Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF), Société française des traducteurs (SFT), Confédération nationale des avocats (CNA)

LES PERMANENTS AU SIÈGE

L'ÉQUIPE DE L'UNAPL AUTOUR DU PRÉSIDENT



De gauche à droite aux côtés du **Président Picon**, **Elise Nguyen**, Chargée de mission affaires économiques, **Anne Debuquoy**, Chargée de mission affaires sociales, **Chirine Mercier**, Directrice générale et Déléguée générale, **Sandra Viard**, Chargée de mission affaires européennes, **David Caribault**, Responsable du Pôle social, **Cécile Huet**, Attachée de direction, **Dominique Billard**, Responsable de la comptabilité et du secteur économique, **Christophe Leiciagueçahar**, Directeur du développement de la formation pour UNAPL Formation, **Nivine Ohanessian**, Assistante administrative et comptable, **Christophe Yuen**, Attaché du groupe « Artisanat et Professions libérales » au CESE et chargé de mission retraite et prévoyance, **Fabrice de Longevialle**, Conseiller fiscalité.



30^e

congrès national
des professions libérales

unapl

Professionnels
libéraux,
super-héros
du quotidien

2 DÉCEMBRE 2022
PALAIS BROGNIART - PARIS

■ conférences ■ débats

Inscription : www.congresunapl.fr



AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS

L'arrivée de la nouvelle économie numérique dans le champ des professions libérales apparaît autant comme une opportunité, en facilitant notamment le travail collaboratif, que comme un facteur de risques menant à

la déréglementation accrue et à l'ubérisation. Dans le même temps, le paysage législatif et réglementaire reste mouvant, imposant de nouvelles normes d'exercice. Enfin, la croissance économique très ralentie, impose aux professionnels de se challenger en permanence pour conserver leurs marchés et en développer de nouveaux. Ce contexte impose, plus que jamais, aux professions libérales de faire preuve d'agilité et d'adaptation. La formation professionnelle continue apparaît ainsi la ressource à privilégier pour s'adapter sans retard à ces multiples évolutions.

Depuis 29 ans, le **FIF PL** accompagne les professionnels libéraux dans leur démarche de formation professionnelle continue. Créé à l'initiative de l'UNAPL et animé par les professionnels, via leurs organisations membres de cette confédération, le **FIF PL** réajuste en permanence ses critères de prise en charge afin de répondre, de façon précise et en temps réel, aux besoins des professionnels.

Ainsi, afin de répondre à l'attente du plus grand nombre, le **FIF PL** a développé la prise en charge de formations propres à chaque profession, qu'elles soient de longue durée ou plus courtes, qu'elles soient présentes ou à distance en e-learning. Il contribue également à l'installation et à la reprise d'entreprise, aux formations de participation à un jury d'examen ou de VAE. En 2021, plus de 170 000 professionnels libéraux ont ainsi été pris en charge par le **FIF PL**, ce qui représente 4 millions d'heures de formation continue. Ces chiffres attestent de la bonne adéquation des dispositifs de prises en charge au regard des besoins des professionnels.

L'objectif permanent du **FIF PL** est de rester concrètement au plus près des attentes des professionnels. Les adaptations sont constantes. Ainsi, pour faciliter le dépôt des demandes de prise en charge et leur suivi, mais aussi pour accélérer le temps de traitement, le **FIF PL** a totalement dématérialisé des procédures. Celles-ci se font désormais en ligne en quelques clics et sans aucun papier. C'est rapide, simple et efficace.

Je vous invite à visiter notre site : www.fifpl.fr, afin de découvrir nos prises en charge et de déposer votre demande en quelques clics. Le FIF PL est l'outil des professionnels libéraux géré par vos organisations professionnelles.

Philippe DENRY
Président du FIF PL

CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2022 DES PROFESSIONS

Dans la limite du budget de la profession.

		Modalités 2022
<i>Validées au Conseil de Gestion du 25 novembre 2021</i>		
Professions n'ayant pas accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	1 200 €
	Plafond journalier de prise en charge	300 €
Professions ayant accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	750 €
	Plafond journalier de prise en charge	250 €
	% d'accès à la trésorerie	150 %
	Montant minimum d'accès à la trésorerie	120 000 €

PRISES EN CHARGE 2022 SUR FONDS SPÉCIFIQUES

Dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques,
hors budget annuel des professions.

Formation de longue durée	<p>Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel pour les formations cœur de métier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitée à une prise en charge tous les 3 ans. • 100 heures de formation minimum. • Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2022 de la profession concernée.
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel
Aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise	<p>Prise en charge plafonnée à 250 € par jour, limitée à 5 jours par an et par professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un justificatif d'inscription à l'INSEE mentionnant le numéro Siret et le code NAF du participant. • Dans le cas où le demandeur de prise en charge n'est pas encore installé en libéral, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur stipulant qu'il suit cette formation en vue d'une future activité libérale.



ZOOM SUR LES PROFESSIONS PAR RÉGION

FRANCE ENTIÈRE

Nombre total d'entreprises de proximité 3 164 230

Nombre d'entreprises libérales 1 423 904

Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	26 %	822 700
Santé	16 %	506 277
Droit	3 %	94 927

ÎLE-DE-FRANCE

Nombre total d'entreprises de proximité 762 920

Nombre d'entreprises libérales 411 977



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	38 %	289 910
Santé	11 %	83 921
Droit	5 %	38 146

Présidente : Bénédicte BURY • presidence-idf@unapl.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nombre total d'entreprises de proximité 381 250

Nombre d'entreprises libérales 163 938



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	91 500
Santé	17 %	64 813
Droit	2 %	7 625

Président : Christophe MARCAGGI • c.marcaggi@orange.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Nombre total d'entreprises de proximité 103 890

Nombre d'entreprises libérales 40 517



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	20 %	20 778
Santé	17 %	17 661
Droit	2 %	2 078

Présidente : Chantal CLINARD • unapl.bfc@gmail.com

BRETAGNE

Nombre total d'entreprises de proximité 126 520

Nombre d'entreprises libérales 54 404



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	26 569
Santé	20 %	25 304
Droit	2 %	2 530

Président : Philippe LE ROUX • lerouxphilippe52@aol.com

CENTRE-VAL DE LOIRE

Nombre total d'entreprises de proximité 90 230

Nombre d'entreprises libérales 36 092



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	19 851
Santé	16 %	14 437
Droit	2 %	1 805

Présidente : Odile BORDIER • odile-bordier@orange.fr

CORSE

Nombre total d'entreprises de proximité 25 320

Nombre d'entreprises libérales 8 356



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	16 %	4 051
Santé	15 %	3 798
Droit	2 %	506

Président : Pierre BATTESTINI • pbattestini.unapl.corse@orange.fr

GRAND EST

Nombre total d'entreprises de proximité 201 600

Nombre d'entreprises libérales 84 672



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	44 352
Santé	18 %	36 288
Droit	2 %	4 032

Président : Joseph ZORNIOTTI • joseph.zorgniotti@orange.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Nombre total d'entreprises de proximité 189 590

Nombre d'entreprises libérales 83 420



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	41 710
Santé	20 %	37 918
Droit	2 %	3 792

Président : Jean-François DEMIAUTTE • jfdem@wanadoo.fr

NORMANDIE

Nombre total d'entreprises de proximité 116 120

Nombre d'entreprises libérales 46 448



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	24 385
Santé	17 %	19 740
Droit	2 %	2 322

Présidente : Marie-Hélène LALANDE • lalande.mh@orange.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Nombre total d'entreprises de proximité **280 040**

Nombre d'entreprises libérales **117 617**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	61 609
Santé	18 %	50 407
Droit	2 %	5 601

Président : Éric OZOUX • ozoux.assurances@wanadoo.fr

OCCITANIE

Nombre total d'entreprises de proximité **306 670**

Nombre d'entreprises libérales **128 801**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	22 %	67 467
Santé	18 %	55 201
Droit	2 %	6 133

Présidente : Marie-Ange BOULESTEIX • unapl@unapl-mp.org

PAYS-DE-LA-LOIRE

Nombre total d'entreprises de proximité **137 430**

Nombre d'entreprises libérales **60 469**



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	32 983
Santé	18 %	24 737
Droit	2 %	2 749

Président : Éric GIRARDEAU • e.girardeau@pga-nantes.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nombre total d'entreprises de proximité 333 640

Nombre d'entreprises libérales 143 465



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	80 074
Santé	17 %	56 719
Droit	2 %	6 673

Président : Claude TARTAR • pdt.unaplpaca@gmail.com

GUADELOUPE

Nombre total d'entreprises de proximité 30 400

Nombre d'entreprises libérales 10 944

Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	23 %	6 992
Santé	12 %	3 648
Droit	1 %	304

GUYANE

Nombre total d'entreprises de proximité 9 810

Nombre d'entreprises libérales 3 041



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	21 %	2 060
Santé	9 %	883
Droit	1 %	98

Présidente : Marylène THEOLADE • marylene.theolade@wanadoo.fr

LA RÉUNION

Nombre total d'entreprises de proximité 37 530

Nombre d'entreprises libérales 15 763



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	23 %	8 632
Santé	18 %	6 755
Droit	1 %	37

Président : Abdoullah LALA • president.reunion@unapl.fr

MARTINIQUE

Nombre total d'entreprises de proximité 24 360

Nombre d'entreprises libérales 9 013



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	24 %	5 846
Santé	12 %	2 923
Droit	1 %	244

Contact : Alex OROSEMANE • alex.rosemane@wanadoo.fr

MAYOTTE

Nombre total d'entreprises de proximité 6 900

Nombre d'entreprises libérales 3 105



Famille	%	effectifs
Technique et cadre de vie	26 %	1 794
Santé	16 %	1 104
Droit	3 %	207

Président : Abdoullah LALA • president.reunion@unapl.fr



Vos partenaires pour vos formations en création d'entreprise
Fondé en 1998, le réseau des **ORIFF-PL** et l'**ONIFF-PL**
vous offre des formations à la création,
gestion et développement d'une entreprise libérale.

Envie de créer une entreprise libérale ? Nouvelles professions sous le statut libéral ?

Créez.

Que vous soyez en phase de réflexion, en cours de rédaction de votre business plan ou en développement, le réseau des ORIFF-PL et de l'ONIFF-PL vous aide à réaliser votre projet en partenariat avec le fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIF PL) et avec les instances régionales du développement économique (selon les régions).

Pour les formations avant la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 5 jours par an sur un plafond de 250 € par jour de formation. Exemple de formations pour les porteurs de projets : « 4 jours pour entreprendre en libéral » ou « L'auto-entreprenariat / droits, obligations et opportunités de passage en micro ou réel ».

Pour les formations après la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 2 jours par an sur un plafond de 250 € par jour de formation. Exemple de formation pour les professionnels libéraux installés : « La comptabilité de A à Z pour les professionnels libéraux assujettis et non assujettis à la TVA » ou « Comment estimer ses prestations / Valoriser et justifier ses honoraires », etc.

oniffpl
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION
ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N'hésitez pas à contacter l'ORIFF-PL près de chez vous.
Toutes les coordonnées sur **oniffpl.fr**

LES SYNDICATS MEMBRES DE L'UNAPL

Droit

Association française
des avocats-conseils
d'entreprises (ACE)
www.avocats-conseils.org

Association nationale
des conseils en
propriété industrielle
(ACPI)
www.acpi.asso.fr

Association nationale
des greffiers des
tribunaux de
commerce (ANGTC)

Association syndicale
professionnelle
d'administrateurs
judiciaires (ASPAJ)
www.ajinfo.com

Avocats employeurs
de France (AEF)

Chambre nationale
des avocats en droit
des affaires (CNADA)
www.cnada.fr

Chambre nationale
des commissaires-
priseurs (CNCPI)
www.commissaires-priseurs.com

Confédération
nationale
des avocats (CNA)
www.cna-avocats.fr

Fédération nationale
des mandataires
judiciaires
indépendants
à la protection
des majeurs (FNMJI)
www.fnmji.fr

Fédération nationale
des unions de jeunes
avocats (FNUJA)
www.fnuja.com

Institut français
des praticiens de
procédures collectives
(IFPPC)
www.ifppc.fr

Union nationale des
huissiers de justice
(UNHJ)
www.unhj.fr

Santé

Association française
des diététiciens-
nutritionnistes
(AFDN)
www.afdn.org

Association Française
des Psychomotriciens
libéraux (AFPL)
www.a-f-p-l.net

Les Chirurgiens-
dentistes de France
(Les CDF)
www.lescdf.fr

Confédération des
syndicats médicaux
français (CSMF)
www.csmf.org

Fédération française
des associations de
médecins conseils
experts (FFAMCE)
www.ffamce.org

Fédération française
des masseurs-
kinésithérapeutes
(FFMKR)
www.ffmkr.org

Fédération nationale
des infirmiers (FNI)
www.fni.fr

Fédération nationale
des orthophonistes
(FNO)
www.orthophonistes.fr

Fédération nationale
des podologues (FNP)
www.fnp-online.org

Fédération
des syndicats
pharmaceutiques de
France (FSPF)
www.fspf.f

Organisation
nationale des
syndicats d'infirmiers
libéraux (ONSIL)
www.onsil.fr

Organisation
nationale
des syndicats de
sages-Femmes
(ONSSF)
www.onssf.org

Syndicat des
biologistes (SDB)
www.sdbio.eu

Syndicat des femmes
chirurgiens-dentistes
(SFCD)
www.sfcd.fr

Les biologistes
médicaux (Biomed)
www.biomed.fr

Syndicat des
médecins libéraux
(SML)
www.lesml.org

Syndicat national
des audioprothésistes
(SDA)
www.sdaudio.org

Syndicat National
autonome des
orthoptistes (SNAO)
www.orthoptiste.pro

Syndicat national
des masseurs-
kinésithérapeutes
(SNMKR)
www.snmkr.fr

Syndicat national des
vétérinaires d'exercice
libéral (SNVEL)
www.snvel.fr

Réseau national
regroupant les
ergothérapeutes
exerçant en libéral
(Synfel Ergolib)
www.synfel-ergolib.fr

Union des jeunes
chirurgiens-dentistes
(UD)
www.union-dentaire.com

Union nationale des
pharmacies de France
(UNPF)
www.unpf.org

Union nationale
et syndicale
des sages-femmes
(UNSSF)
www.unssf.org

Technique & Cadre de vie

Fédération française
de l'expertise
automobile (FFEA)
www.ffea.fr

Association française
de chiropratique
(AFC)
www.chiropratique.org

Chambre nationale
des conseillers et
experts-financiers
(CNCEF)
www.cncef.org

Chambre nationale
des conseillers en
investissements
financiers (CNCIF)
www.cncef.org

Chambre nationale
syndicale des
intermédiaires et
mandataires agents
commerciaux de
l'immobilier (CNACIM)
www.cnasim.fr

Chambre syndicale
des formateurs
consultants (CSFC)
www.csfc-federation.org

Compagnie des
conseils et experts
financiers (CCEF)
www.ccef.net

Confédération
nationale des
détectives et
enquêteurs
professionnels
(CNDEP)
www.cndep.org

Conseil français des
architectes d'intérieur
(CFAI)
www.cfai.fr

Experts-comptables
de France (ECF)
www.e-c-f.fr

Fédération
des conservateurs
restaurateurs (FFCR)
www.ffcr.fr

Fédération nationale
des agents
commerciaux
et mandataires
(FNAC)
www.comagent.com

Fédération nationale
des chambres
professionnelles
du conseil (FNCP)
www.fnpcp.org

Fédération nationale
de l'enseignement
privé (FNEP)
www.fnep.net

Fédération nationale
des syndicats d'agents
généralistes d'assurances
(AGEA)
www.agea.fr

Fédération des
syndicats des métiers
de la prestation
intellectuelle du
conseil, de l'ingénierie
et du numérique
(CINOV)
www.cinov.fr

Technique & Cadre de vie

Groupement syndical
des praticiens de la
psychologie,
psychothérapie,
psychanalyse (PSY'G)
www.psy-g.com

Société française
des traducteurs (SFT)
www.sft.fr

SYNAMOME
Architecture et
maîtrise d'œuvre
www.synamome.org

Syndicat français des
ostéopathes (SFDO)
www.osteopathe-syndicat.fr

Syndicat des
graphologues
professionnels de
France (SGPF)
www.sgpf.asso.fr

Syndicat national des
accompagnateurs en
montagne (SNAM)
www.snam.pro

Syndicat national des
experts immobiliers
(SNEI)
www.snei.org

Syndicat national des
guides conférenciers
(SNGC)
www.sng-c.com

Syndicat national des
guides de montagne
(SNGM)
www.sngm.com

Syndicat national des
hypothérapeutes
(SNH)
www.snhypnose.org

Syndicat national des
moniteurs de ski
français (SNMSF)

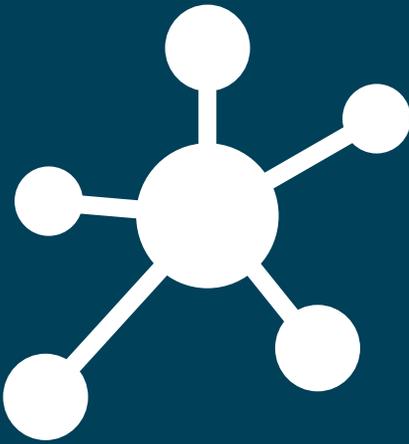
Syndicat national
des psychologues
(SNP)
www.psychologues.org

Syndicat des
sophrologues
professionnels (SSP)
www.syndicat-sophrologues.fr

Union nationale
des économistes de
la construction
(UNTEC)
www.untec.com

Union nationale
des géomètres-
experts (UNGE)
www.unge.net

Union nationale
des syndicats français
d'architectes (UNSFA)
www.syndicat-architectes.fr



INSTANCES SOCIALES ET ÉCOMIQUES OÙ L'UNAPL EST PRÉSENTE

Instances internationales

Comité du dialogue social européen et international (CDSEI)

Conseil européen des professions libérales (CEPLIS)

Comité économique et social européen (CES Européen)

Union mondiale des professions libérales (UMPL)

Instances nationales

L'UNAPL siège dans de nombreuses instances nationales du dialogue social, où elle a été désignée par les textes légaux et réglementaires comme organisation d'employeurs, représentative des professions libérales.

Instances de droit privé

Comité de liaison des décideurs économiques (CLIDE)

Confédération des travailleurs intellectuels (CTI)

Groupe monde rural (GMR)

Instances régionales et départementales

Caisse d'allocations familiales (CAF)

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA)

Conseil de prud'hommes

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Union de recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales (URSSAF)

Comités départementaux des impôts locaux

Commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)

Commissions départementales des impôts directs locaux (CDIDL)

Instances publiques

Agence centrale
des organisations
de sécurité sociale (ACOSS)

Caisse nationale d'allocations
familiales (CNAF)

Caisse nationale d'assurance
maladie (CNAM)

Centre technique des institutions
de prévoyance (CTIP)

Comité national de l'aménagement
et du développement du territoire
(CNADT)

Commission label diversité
et label égalité professionnelle

Commission nationale de la
négociation collective de l'emploi
et de la formation professionnelle
(CNNCEFP)

Commission nationale des
professions libérales
(CNaPL)

Conseil national des services
publics (CNSP)

Conseil d'orientation des retraites
(COR)

Conseil d'orientation pour l'emploi
(COE)

Conseil d'orientation sur les
conditions de travail (COCT)

Conseil économique, social et
environnemental (CESE)

Conseil d'orientation de la
participation, de l'intéressement,
de l'épargne salariale
et de l'actionnariat salarié
(COPIESAS)

Conseil national de l'information
statistique (CNIS)

Conseil national de l'insertion
par l'activité économique (CNIAE)

Conseil national de la
consommation (CNC)

Groupe GIP-MDS (modernisation
des déclarations sociales)

Haut conseil de la famille, de
l'enfance et de l'âge (HCFEA)

Haut conseil du dialogue social
(HCDS)

Haut conseil du financement
de la protection sociale (HCFPS)

Haut conseil pour l'avenir de
l'assurance maladie (HCAAM)

Haute autorité de santé (HAS)

Sécurité sociale des indépendants
(ex RSI)



CPR-PL

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

UNAPL-CFDT-CFE-CGC-CFTC-CGT-CGT-FO

Un appui aux TPE
libérales sur
les questions
sociales, d'emploi
et de formation

Les CPR-PL
c'est nouveau
et c'est pour
vous !

secretariat.cprpl@unapl.fr

Président :
Jean-François DEMIAUTTE (UNAPL)
Vice-Président :
Philippe FLOQUET (CFE-CGC)

secretariat.cprpl@unapl.fr



Président :
Eric GIRARDEAU (UNAPL)
president@cprplpdl.fr
Vice-Présidente :
Isabelle CHATAIGNER (FO)
vicepresident@cprplpdl.fr

Présidente :
Chantal CLINARD (UNAPL)
president@cprplbfc.fr
Vice-Présidente :
Catherine GATTI (CGT)
vicepresident@cprplbfc.fr

Président :
Eric OZOUX (UNAPL)
president@cprplna.fr
Vice-Président :
Robert COLIN (CGT)
vicepresident@cprplna.fr

Présidente :
Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI (UNAPL)
president@cprplaura.fr
Vice-Président :
Jacques BALAIN (CFTC)
vicepresident@cprplaura.fr

Président :
Jean-Pierre RÔGER (UNAPL)
president@cprploccitanie.fr
Vice-Présidente :
Anne LLOVERAS (FO)
vicepresident@cprploccitanie.fr

Président :
Pierre ALBARAZIN (UNAPL)
president@cprplpaca.fr
Vice-Présidente :
Patricia TEJAS (CGT)
vicepresident@cprplpaca.fr

secretariat.cprpl@unapl.fr

Pour 9 €
en moyenne par
salarié.
Accès par salarié
aux services
des CPR-PL

LES ORGANISMES ET ORGANISATIONS CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'UNAPL



Les ARAPL (associations régionales agréées de l'union des professions libérales) sont regroupées dans la Conférence nationale des ARAPL.

La Conférence des ARAPL, structure décentralisée et interprofessionnelle, réunit les 17 associations régionales agréées réparties en métropole, aux Antilles et en Guyane. Elle regroupe 130 000 adhérents. Le réseau des ARAPL apporte aux professionnels libéraux une aide dans l'accomplissement de leurs obligations administratives, comptables et fiscales.



FIF PL : Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au *Journal Officiel*, le 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL et des organisations professionnelles adhérentes, conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1991, portant sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux, faisant obligation à tous de s'acquitter de la contribution à la formation professionnelle (CFP).



unapl
FORMATION

UNAPL Formation

UNAPL Formation a pour objet l'exercice d'activités de formation interprofessionnelle. Elle conçoit, prépare, promeut et organise les actions de formation destinées aux professionnels libéraux, leurs salariés et aux futurs professionnels libéraux.



unacopl
UNION NATIONALE
DES CONJOINTS DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Union nationale des conjoints de professionnels libéraux (UNACOPL)

L'union nationale des conjoints de professionnels libéraux a été créée en 1988 pour regrouper, représenter, défendre et aider les conjoints de professionnels libéraux, qu'ils soient conjoints collaborateurs bénévoles ou salariés, conjoints survivants ou simples ayants droit.

Répondant à la nécessité d'union et de solidarité, elle est l'unique fédération rassemblant les associations, sections ou adhésions individuelles de conjoints de toutes les professions libérales, juridiques, techniques et d'environnement. Son objectif est la reconnaissance des mérites et des droits professionnels, sociaux et familiaux des conjoints.

Elle maintient le contact avec les organismes professionnels (ordres et syndicats) qui soutiennent son action.



oniffpl
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION
ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

L'ONIFF PL (office national d'information, de formation et de formalités des professions libérales) regroupe les ORIFF-PL (office régional d'information, de formation et de formalités des entreprises libérales). Les ORIFF-PL sont des structures associatives, de compétence régionale, créées par l'UNAPL pour :

- Informer les porteurs de projet sur les procédures de création d'une activité en profession libérale, en relation avec les URSSAF et le centre de formalités des entreprises (CFE) des professions libérales ;
- Former les porteurs de projet et les jeunes chefs d'entreprise à la gestion administrative, comptable et fiscale de leur cabinet, en vue de pérenniser et développer leur outil de travail.



iepl
INSTITUT DES ENTREPRISES ET
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Institut des entreprises et des professions libérales

Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL. Il a pour objectif de suivre l'évolution économique et sociale du secteur, élargi au travail indépendant ne relevant ni du commerce, ni de l'artisanat, ni de l'agriculture. Outre la collecte d'informations, axée sur les entreprises des professions libérales et les indépendants, l'observatoire produit des analyses issues d'enquêtes réalisées auprès des dirigeants des activités libérales et indépendantes. Il dispose d'un panel d'entreprises régulièrement interrogées via un questionnaire en ligne.



CEPLIS - Conseil européen des professions libérales

Fondé dans les années 80, le CEPLIS regroupe des organisations mono professionnelles européennes et interprofessionnelles nationales. Il a pour objet l'étude et la promotion, tant sur le plan scientifique que culturel, de tous les moyens, données et enseignements relatifs à l'exercice et aux politiques des professions libérales.

À cet effet, il a pour mission :

- d'assurer la coordination et la défense des intérêts communs moraux, culturels, scientifiques et matériels des professions libérales ;
- de mettre en oeuvre toute action d'information de nature à atteindre les objectifs définis au paragraphe précédent ;
- de créer ou de participer à tous les organismes ou services nécessaires et, plus généralement, de mettre en oeuvre tous moyens tendant à la réalisation de l'objet social.

Le CEPLIS est une organisation agréée du Comité économique et social européen (CESE) et entretient des contacts étroits avec la Commission européenne, le Parlement et le Conseil.

Le CEPLIS est enregistré, sous droit belge, en tant qu'organisation internationale non-gouvernementale et à but non lucratif.



Confédération nationale des retraités des professions libérales (CNRPL)

La confédération nationale des retraités des professions libérales est une confédération formée par les associations de retraités des professions libérales et toutes personnes signataires des statuts actualisés en 2010, conformes à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle défend les intérêts moraux, sociaux, matériels et financiers des retraités des professions libérales affiliées. La CNRPL informe ses adhérents par des réunions, publications et conférences. Elle établit la liaison avec les associations homologues des actifs des mêmes professions (les Ordres, les Syndicats, et autres structures professionnelles représentatives).



Les maisons des professions libérales

La maison des professions libérales (MPL) est un lieu d'accueil, de services et de formation à l'attention des professionnels libéraux d'un territoire donné et constitue, en particulier, la vitrine régionale des professions libérales.

Une MPL accompagne les professionnels libéraux et les entreprises libérales afin de faciliter les démarches administratives et de favoriser l'implantation durable de l'activité dans sa zone de compétence. Elle organise en son sein un certain nombre de services personnalisés et notamment des formations (FIF-PL), informations, conférences, fiscalité (ARAPL), services divers (One-PL, ES-PL, OPCAPL, ORIFF-PL, Guichet unique) et autres partenariats.

Professionnels libéraux,
DEPUIS 52 ANS, ON COMMENCE À VOUS
CONNAÎTRE.



C'EST POUR CELA QUE NOS ACCORDS DE FINANCEMENTS FONT RÉFÉRENCE.

Rejoignez notre communauté sur  et [interfimo.fr](https://www.interfimo.fr),
nos conseillers vont à votre rencontre partout en France !

Interfimo
PARTENIERE ET FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES



LES ORGANISMES PARITAIRES



OMPL : Observatoire des métiers des professions libérales

L'UNAPL et les 5 syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) ont créé l'OMPL (observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales), par l'accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Treize branches professionnelles ont déjà rejoint l'OMPL : les études d'administrateurs et mandataires judiciaires, les entreprises d'architecture, les cabinets d'avocats, les cabinets dentaires, les études de commissaires priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, les entreprises d'économistes de la construction, les cabinets d'experts en automobile, les cabinets de géomètres experts - topographes - photogrammètres - experts fonciers, les laboratoires de biologie médicale, les cabinets médicaux, les études d'huissiers de justice, les pharmacies d'officine et les cabinets et cliniques vétérinaires.

Cet organisme paritaire procède à des études faites par des organismes spécialisés indépendants – ce qui le différencie des « micros trottoirs » dont certains se parent – sur les branches des professions libérales.

Au départ centré sur leurs salariés (études d'abord statistiques, puis dynamiques), il s'est depuis, aussi, orienté vers des études sur les employeurs de ces branches. Car sans employeurs, il ne peut y avoir de salariés !



L'OPCO des entreprises de proximité a été agréé par arrêté du 29 mars 2019, publié au *Journal officiel* du 31 mars 2019. Il regroupe 54 branches professionnelles, dont 17 relevant du champ des professions libérales (sur 23 au total). C'est l'un des plus importants OPCO en termes de champs couverts, de nombres d'entreprises, de salariés et d'apprentis qui y sont rattachés, mais également en termes de poids financier. Cet opérateur, dans lequel l'UNAPL a un rôle important, est l'un des principaux interlocuteurs de l'État, et de France compétences, quant à la définition de la politique et au financement de la formation au bénéfice des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, mais également de l'alternance.



ES PL : Épargne salariale des professions libérales

Voulant favoriser la diffusion de la formule des plans d'épargne d'entreprise dans les cabinets libéraux, l'UNAPL a créé en 2002 l'offre ES-PL (épargne salariale des professions libérales). Ce dispositif permet une épargne défiscalisée, aussi bien pour le salarié, que pour l'employeur.

LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'UNAPL PARTICIPE



INTERFIMO : Financier des professions libérales

Créé en 1969 par les syndicats et les institutions des professions libérales, INTERFIMO est aujourd'hui la première société de financement au service exclusif des professionnels libéraux, avec plus de 70 000 clients, 10 000 dossiers étudiés et 2 milliards de crédits distribués chaque année.

Filiale de LCL, INTERFIMO est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont la plupart des membres sont des représentants des professions libérales. INTERFIMO compte 180 collaborateurs spécialisés, dans plus de 60 bureaux en France et Outremer. Ce réseau national, renforcé par un partenariat actif avec les 2 000 agences de LCL, permet de financer et d'assurer avec efficacité les projets des chefs d'entreprises libérales partout en France.

INTERFIMO finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

Partagez l'expérience financière d'INTERFIMO sur interfimo.fr

A decorative graphic featuring a large, dark blue speech bubble with a thick outline. Inside the bubble, text is presented in a clean, sans-serif font. Above the bubble, a cluster of various numbers (0-9) is scattered, some in dark blue and some in a lighter shade, creating a sense of data or statistics. The background is a light, muted blue.

**Les professions libérales
représentent
1,7 million d'entreprises
et plus de 2,8 millions d'actifs,
dont 1,1 million de salariés.**

**Je suis,
tu es,
il est,
nous sommes,
vous êtes,
ils sont,
professionnels libéraux !**

unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Union Nationale des Professions Libérales
46 boulevard de la Tour-Maubourg - 75 343 PARIS cedex 07
T. 01 44 11 31 50 / F. 01 44 11 31 51
email : info@unapl.fr